

**Séance du 23 février 2023 à 20h00**  
**à l'Hôtel-de-Ville**

Le Président informe que pour donner suite aux multiples démissions reçues en 2022 et en lien avec le climat tendu entre l'exécutif et le législatif, le Bureau s'est réuni le 2 décembre 2022 et a décidé de demander aux chefs de groupes de réunir leurs groupes afin de lister les mécontentements et les souhaits. Le 9 janvier 2023, le Bureau et les chefs de groupes se sont réunis pour faire le bilan. Après une discussion enrichissante entre les chefs de groupes, le Bureau et la Municipalité, des solutions ont été fournies aux chefs de groupes qui ont reçu un PV de cette séance. Ces derniers sont chargés de diffuser les différentes informations dans les groupes.

Sous la Présidence de Monsieur Eric Clot, l'ordre du jour est le suivant :

1. Appel d'entrée.
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Liste des prochains préavis.
6. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis no 12/2022 relatif à la demande de crédit pour le renouvellement des luminaires en LED et la mise en conformité du parc de l'éclairage public.
7. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis no 13/2022 relatif à la modification du règlement du Conseil communal et vote.
8. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis no 13/2022 relatif à la modification du règlement du Conseil communal et vote.
9. Election d'un délégué à la commission des finances.
10. Divers et propositions individuelles.
11. Appel de sortie.

---

Le Président passe au vote pour l'acceptation de l'ordre du jour. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

### **1. Appel d'entrée.**

Mme Myriam Deriaz, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 38 conseillères et conseillers sont présents et 4 absents. Il s'agit de M. Steve Deriaz, Mme Brigitte Lattion, M. Louis Molnar et M. Luc Pillevuit.

### **2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 16.12.2022.**

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée et il est accepté à une large majorité (1 abstention) avec remerciements à son auteur Madame Myriam Deriaz.

### **3. Communications du Bureau.**

Monsieur le Président informe que concernant le préavis n° 14/2023 pour les aménagements complémentaires au préavis n° 7/2022 afin d'augmenter la sécurité piétonne devant traverser la rue du Clos, il n'y a pas de commission à nommer, en effet, celle qui avait rapporté pour le préavis n° 7/2022 rapportera également pour le préavis n° 14/2023.

Monsieur le Président informe des prochaines dates pour les séances du Conseil à savoir :

- Jeudi 30 mars 2023 à 20h
- Lundi 15 mai 2023 à 20h
- Vendredi 23 juin 2023 à 19h à Granges-Neuve.

### **4. Communications de la Municipalité.**

Monsieur Julien Cuérel excuse Madame Fabienne Liechti qui est en vacances.

Il informe concernant les travaux de la rue du Clos, rue de la Gare et rue des Jaquettes, que le revêtement provisoire de la rue du Clos est terminé, actuellement le raccordement sur la grande rue est en train d'être fait et à mi-mars toute cette partie aura le revêtement provisoire ainsi que pour la partie qui part sur la rue des Rapielles. A la suite de ces travaux, pour des questions de déviation, la rue des Jaquettes sera faite dès mi-mars pour environ 2 mois. Fin mai-début juin, ils pourront terminer la rue du Clos et faire la rue de la Gare et le carrefour de la rue de l'Echat – rue de la Gare pendant les vacances scolaires.

Il informe également qu'un défibrillateur va être installé sur le mur extérieur du cabinet médical ces prochains jours. Une information sera faite à la population sous la forme d'un tout-ménage et 2 séances d'informations sont

prévues le mardi 28 mars et le lundi 3 avril pour apprendre à se servir du défibrillateur.

Finalement, il explique pour le jumelage qui a lieu tous les 5 ans, que les 35 ans seront fêtés les 2-3 septembre 2023. Les Montois arrivent le samedi 2 vers 11h, un repas en commun est prévu. Puis l'après-midi, il y aura une visite du village par le biais de « Baulmes à travers les âges » de l'Association Développement 2021. Le soir, il y aura un repas avec des animations et le 3 septembre aura lieu un brunch à la salle des fêtes. La Municipalité cherche donc du monde pour les aider à organiser cela. Ce jumelage concerne les autorités exécutives et législatives. Un article va paraître dans le bulletin pour informer les personnes intéressées et une séance est prévue à l'Hôtel-de-Ville le lundi 20 mars. Des informations seront données lors de cette séance et les personnes qui y participeront ne seront pas obligées de s'engager pour ce jumelage.

Le Président remercie Monsieur Cuérel.

#### **5. Liste des prochains préavis.**

Monsieur le Syndic informe qu'il y aura le préavis concernant le parc véhicules communal qui avait déjà été annoncé et le plan d'affectation communal qui a été soumis à l'enquête publique. Maintenant la Municipalité va traiter les quelques oppositions déposées et ensuite le préavis sera déposé d'ici un à deux mois.

#### **6. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis n° 12/2022 relatif à la demande de crédit pour le renouvellement des luminaires en LED et la mise en conformité du parc de l'éclairage public.**

Monsieur Patrick Mettraux, Président de la commission, donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Hürni félicite et remercie la commission pour son travail. Ce dernier soutient les conclusions de ce rapport car il rappelle qu'il se fait beaucoup de souci pour l'avenir des finances de la commune. Il est content que la commission ait mené les réflexions dans ce sens-là. Monsieur Hürni encourage au refus du préavis Municipal.

Monsieur Tharin remercie également la commission pour son travail mais lui au contraire est pour l'acceptation du préavis car il se demande quel message cela enverrait à la population de remettre les choses à plus tard vu la situation actuelle. Il relève qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas connaître les prix de

l'électricité et des matières premières qui vont certainement encore augmenter. Donc, pour lui, il est évident qu'il faut aller au bout de ce projet de manière à régler ce problème si les finances actuelles le permettent. En effet, on ne sait pas ce que demain nous réserve. Il remercie la Municipalité pour ce préavis qui pour lui est complet.

Monsieur Courvoisier demande pour bien comprendre, si pour une différence d'environ Fr. 250'000.00, on arriverait au même résultat au niveau de l'éclairage avec un peu moins d'économies d'énergie.

Monsieur Patrick Mettraux confirme cela.

Monsieur Cuérel rectifie en précisant qu'aujourd'hui, on ne paie pas l'électricité qu'on consomme pour l'éclairage public. Que les lampadaires soient allumés ou éteints, on paie la même chose à la Romande Energie car on paie par ampoule. Si on ne change pas les armoires, on n'a pas de compteurs et on continue à payer à l'ampoule. Certes les ampoules seront un peu moins chères, mais qu'elles soient à 100 %, 50 %, etc... on ne verra rien sur la facture. Il explique que l'entreprise qui gagnera de l'argent là-dessus sera la Romande Energie. Si on change les armoires et qu'on a des compteurs, cet argent ira pour les comptes de la commune. Pour les poteaux en bois, il y en a environ 50 qui doivent être changés pour des raisons de sécurité. Le changement d'un poteau en bois nécessite de faire venir une entreprise de génie civil pour creuser, faire un socle et les raccordements. Donc ce ne serait pas une économie de remettre à plus tard car les poteaux doivent être changés. La Municipalité trouve plus logique de faire tous les changements pendant que les machines sont sur place. Donc une partie des Fr. 500'000.- ne servent pas à rien car ces travaux doivent de toute façon être faits.

Monsieur Quinche va dans le sens du préavis Municipal. Il trouve bien que la commune puisse remettre la main sur l'entier de l'énergie dans une période d'incertitudes telle que nous la vivons.

Madame Buache réagit par rapport aux forfaits ; si on change le système dans le sens de la proposition de la commission, le forfait sera recalculé par rapport aux nouvelles ampoules. Elle informe donc qu'une fois le forfait réadapté, la facture sera en-dessous des Fr. 2'000.00 par an. Donc pour elle, l'argument économique des compteurs à l'intérieur des armoires est discutable.

Monsieur Courvoisier demande si on a une idée du prix pour remettre les poteaux en ordre.

Madame Duperrex répond que sur le projet ils sont à env. Fr. 300'000.00 de génie civil pour la totalité du projet. Mais elle précise que certains frais ont déjà été faits depuis le début du projet et que du génie civil sera de toute façon nécessaire pour les poteaux.

Monsieur Patrick Mettraux répond que le coût des mâts est estimé à Fr. 12'000.00.

Monsieur Cuérel répond que pour le poteau de l'Hôtel-de-Ville ça coûte Fr. 3'000.00. Donc, pour 50 poteaux, ça fait Fr. 150'000.00, sachant qu'une partie a déjà été faite pour environ Fr. 50'000.-. Monsieur le Syndic pense que ce qu'on pourrait s'économiser et faire plus tard se monterait à Fr. 50'000.00 -

100'000.00. Et il précise que la Municipalité n'a pas d'offre de la Romande Energie précisant combien ils factureraient une fois les ampoules changées.

Monsieur Courvoisier se demande sur quoi se base la Romande Energie pour le chiffre de 70 kwatters.

Madame Duperrex explique que quand on est sur forfait, on est facturés à la puissance du luminaire et au nombre d'heures que l'installateur pense que ça va être utilisé. Donc c'est aléatoire et on ne paie pas en fonction de ce qu'on consomme.

Monsieur Patrick Mettraux répond que la consommation sera divisée par 10.

Madame Buache précise que la télégestion peut faire économiser jusqu'à 20 % d'énergie si on est sur compteurs.

Monsieur Claude Deriaz demande le nombre de poteaux qui doivent être changés dans l'immédiat. Il demande si, comme il l'a compris, d'ici 2-3 ans une bonne partie des rues du village sera ouverte pour tirer des conduites.

Monsieur Cuérel répond que pour les poteaux en bois ils doivent prendre un expert pour savoir. En termes d'efficience, ça ne lui semble pas être la meilleure solution sachant que l'expert ne voudra pas prendre de risques et qu'il faudra payer le travail de cette personne. Concernant l'ouverture des routes, il présente sur plan les creuses à faire. Peu de routes seront entièrement ouvertes.

Monsieur Claude Deriaz relève qu'il n'y aura donc presque pas de fouilles à faire mais que ça va coûter Fr. 300'000.00.

Monsieur Cuérel explique qu'il y a 50 socles à Fr. 3'000.00 ce qui fait Fr. 150'000.00 puis Fr. 150'000.00 pour le génie civil pour faire les fouilles et entre Fr. 50'000.00 et Fr. 100'000.00 ont déjà été faits donc il reste entre Fr. 50'000.00 – Fr. 100'000.00.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

**7. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis n° 12/2022 relatif à la demande de crédit pour le renouvellement des luminaires en LED et la mise en conformité du parc de l'éclairage public et vote.**

Monsieur Daniel Margairaz, Président de la commission des finances, donne lecture de son rapport.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le rapport.

Monsieur Hürni informe que peu importe le résultat du vote du préavis, il sera frustré car il trouve qu'il y a beaucoup d'incertitudes dans ce préavis. Il trouve que le préavis n'est pas adapté et n'est pas cohérent par rapport aux discussions qui ont eu lieu. Donc Monsieur Hürni recommande à nouveau d'accepter les conclusions de la commission ad hoc à savoir de refuser le

préavis et de le renvoyer pour étude. Il termine en disant qu'il a vraiment peur pour le budget et pense qu'il faut économiser de l'argent sur ce sujet.

Monsieur Tharin dit que ce serait une erreur de reporter ce projet car il risque de coûter plus cher. Pour lui le préavis est clair et complet et il appuie le préavis.

Monsieur Claude Deriaz demande à Monsieur Tharin si ça ne l'interpelle pas qu'on double l'endettement de la commune sur une législature.

Monsieur Tharin répond que oui mais il sait que pendant longtemps la commune a peu investi dans les infrastructures et on se retrouve à un moment donné à devoir payer ce qui n'a pas été fait avant. Il explique qu'il a confiance dans l'analyse de la commission des finances qui fait bien son travail et trouve qu'on est capable d'absorber ces dépenses.

Monsieur Cuérel répète que depuis que le rapport a été fait, il y a deux endroits dans le village où des travaux ont été faits et programmés et ces deux éléments n'auront pas besoin d'être refaits, cependant, ils figurent dans le préavis donc il n'y aura en tout cas pas de dépassement par rapport au Fr. 720'000.00 proposés. Et il précise que la Municipalité ne pourra pas réétudier car tout a déjà été étudié. Si le préavis n'est pas accepté, les poteaux seront de toute façon changés et les têtes LED seront aussi de toute façon changées. Au final, cela coûtera plus cher. Donc selon lui, le préavis est plus efficient.

La parole n'est plus demandée. Monsieur le Président clôt la discussion.

Monsieur Eric Clot donne lecture de la conclusion du préavis à savoir :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 722'388.00 pour le renouvellement des luminaires en LED et mise en conformité du parc de l'éclairage public.
2. De financer ce montant par un emprunt aux meilleurs taux du marché.
3. D'amortir cet investissement sur 30 ans.

Il passe au vote.

Le préavis n° 12/2022 est accepté à la majorité (12 avis contraires et 5 abstentions).

Monsieur le Président ouvre une discussion sur l'ensemble. La parole n'est pas demandée.

## **8. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis n° 13/2022 relatif à la modification du règlement du Conseil communal et vote.**

Madame Annette Donnier, Présidente de la commission, donne lecture de son rapport.

Monsieur Eric Clot donne lecture de la conclusion du préavis à savoir :

1. D'accepter la modification de l'article 39 du règlement du Conseil Communal.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur Courvoisier demande comment fonctionner avec le « sous réserve de » mentionné dans le rapport de la commission. S'il s'agit simplement d'un souhait ou si c'est autre chose.

Madame Donnier répond qu'il n'y a rien de contraignant, qu'il s'agit bien d'un souhait.

La parole n'est plus demandée, Monsieur le Président passe au vote.

Le préavis n° 13/2022 est accepté à une large majorité (1 avis contraire et 6 abstentions).

Le Président ouvre une discussion sur l'ensemble. La parole n'est pas demandée.

## **9. Election d'un délégué à la commission des finances**

Monsieur le Président demande si un vote à mains levées est accepté en cas de proposition d'une unique personne. Tout le monde est d'accord.

Il demande qui se propose pour rejoindre la commission des finances.

Monsieur Giannini propose, pour le groupe des Démocrates, Monsieur Jacques Balmat.

Monsieur le Président passe au vote.

Monsieur Jacques Balmat est élu à une large majorité (3 abstentions).

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## **10. Divers et propositions individuelles**

Monsieur Guignard fait un point sur l'année écoulée en lien avec l'AIVB et les projections faites.

Madame Duperrex remercie pour l'acceptation du préavis et pour la confiance témoignée envers la Municipalité.

Monsieur Clot informe qu'en ce qui concerne la commission de gestion, la Municipalité va envoyer ces prochains jours les réponses au rapport sur la tournée de plaine et ce rapport sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **11. Appel de sortie**

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie. 38 conseillères et conseillers sont présents et 4 absents.

Monsieur le Président lève la séance à 21h30.

Le Président :

La Secrétaire :

Eric Clot

Myriam Deriaz